

Service émetteur : Délégation départementale  
d'Ille-et-Vilaine  
Pôle Santé-Environnement

Monsieur le Maire  
35440 FEINS

Affaire suivie par : Brigitte BACON  
Courriel : [ars-dt35-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-dt35-sante-environnement@ars.sante.fr)

Téléphone : 02.99.33.34.35  
Télécopie : 02.99.33.34.19

N/Réf: EL/CYANO/BB  
P.J. :  
Date : 19 Juillet 2018

Objet : Contrôle sanitaire des eaux douces de loisirs – **CYANOBACTERIES**

En complément du contrôle sanitaire réglementaire des baignades, fondé sur des analyses bactériologiques, une surveillance des zones de baignade et de loisirs nautiques en Ille et Vilaine est organisée pendant la saison estivale 2018, afin de détecter toute prolifération algale -en particulier de cyanobactéries- susceptible d'engendrer un problème sanitaire pour les utilisateurs (démangeaisons, gastro-entérites,...).

Je vous adresse les résultats des campagnes de prélèvements réalisés dans la zone de baignade et de loisirs nautiques de votre commune (**Etang du Boulet**), en vue de la recherche des cellules de cyanobactéries.

| DATE       | Nbre de cellules cyanobactéries/ml | Toxines µg/l |
|------------|------------------------------------|--------------|
| 07/06/2018 | 7 740                              | Non Mesuré   |
| 27/06/2018 | 25 600                             | Non Mesuré   |
| 05/07/2018 | 19 700                             | Non Mesuré   |
| 11/07/2018 | 85 040                             | Non Mesuré   |
| 17/07/2018 | 17 760                             | Non Mesuré   |
|            |                                    |              |
|            |                                    |              |
|            |                                    |              |
|            |                                    |              |
|            |                                    |              |

#### RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Niveau d'alerte 1 (information) : > 20.000 et < 100 000 cellules par ml

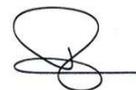
Niveau d'alerte 2 et 3 (Interdiction de la baignade et restrictions possibles de certaines activités nautiques) : > 100.000 cellules /ml

Niveau d'alerte 4 (interdiction de tous les usages) : présence d'une couche mousseuse, forte coloration de l'eau, dépôts importants sur les rives,....

Bien que la numération en cyanobactéries réalisée sur le prélèvement du 17 juillet soit faible (<20 000 cellules/ml), il est demandé au gestionnaire des sites, en liaison avec les services en charge du contrôle sanitaire réglementaire, d'exercer une surveillance visuelle régulière afin de noter tout changement des caractéristiques du milieu (modification de la couleur, de la transparence, apparition d'écumes,...).

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire sur ce sujet.

L'Ingénieur d'Etudes Sanitaire



Marie-Agnès PILARD

Copie : - Préfecture, Service de la Protection Civile  
- Nautisme en Ille et Vilaine - Maison des sports – RENNES